

**- CONSEIL MUNICIPAL DU 28 03 2022 -
- COMPTE RENDU -**

PRESENTS :

Rodrigue DESMET – Antonio DA SILVA – Chantal NYS – Thibault TELLIER – Annick CASTELEIN – Michel PETILLON – Anne THOREZ – Franck GILME – Rose-Marie BUCHET – Dany DELBECQUE – Thérèse-Marie COUVREUR – Dominique ACKOU – Claudie RIUS – Thierry MITTENAERE – Olivier DHONT – Edwige CARDENIA – Xavier DUQUESNE – Virginie LAMBLIN – Mustapha GUIROUS – Fernando ROCHA – Emilie LIVET – Julien MARIEN – Jean MOTUELLE – Romain WAQUET – Eric ZAJDA – Mathieu LECLERCQ

PROCURATIONS :

Claudine ZAHM donne procuration à Romain WAQUET
Simon BEAUMONT donne procuration à Julien MARIEN
Peggy ROBERT donne procuration à Rose-Marie BUCHET
Alexandra COUSTY donne procuration à Annick CASTELEIN
Alice KINNEN donne procuration à Virginie LAMBLIN
Peggy HAPPE DUPRET donne procuration à Eric ZAJDA

ABSENTE :

Sylvie BLOTTIAUX

SECRETAIRE :

Romain WAQUET

Présentation de l'éphéméride

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2022

1.01- PERSONNEL MUNICIPAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION

Après débat a été adoptée la délibération sur l'actualisation du tableau des effectifs du personnel municipal.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.02- CONSEIL MUNICIPAL – PERSONNEL MUNICIPAL – RECRUTEMENT D'UN MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR

Après débat a été adoptée la délibération sur les conditions de recrutement d'un maître-nageur sauveteur.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.03- PERSONNEL MUNICIPAL – LEVEE DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE D'UNE CREANCE DE LA CAISSE NATIONALE DE RETRAITE DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES (CNRACL)

Après débat a été adoptée la délibération sur la levée de prescription quadriennale d'une créance de la CNRACL selon le détail ci-dessous :

AGENT	ANNÉE	MONTANT
Agent	En partie les années 1998 à 2002	4 227,05 €

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.04- PERSONNEL MUNICIPAL – INDEMNISATION DES CONGES NON PRIS DU FAIT DE LA MALADIE

Après débat a été adoptée la délibération sur l'indemnisation des congés non pris du fait de la maladie.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.05- PERSONNEL MUNICIPAL – INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT) – POLICE MUNICIPALE

Après débat a été adoptée la délibération sur la mise en œuvre du régime indemnitaire en faveur des agents du cadre d'emplois des chefs de service de la Police Municipale selon les modalités ci-dessous :

GRADES	Montants de référence annuels au 01/02/2017
Chef de Service de Police Municipale Principal de 1 ^{ère} classe	735,77 €
Chef de Service de Police Municipale Principal de 2 ^{ème} classe	715,11 €
Chef de Service de Police Municipale	595,77 €

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.06- PERSONNEL MUNICIPAL – ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 8 DECEMBRE 2022 – CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL (C.S.T) COMMUN

Après débat a été adoptée la délibération sur la création d'un Comité Social Territorial unique pour l'ensemble des agents de la Ville et du CCAS qui sera placé auprès de la Ville.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.07- PERSONNEL MUNICIPAL – DEBAT RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME PORTANT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS

Après la présentation de la mise en œuvre de la réforme portant sur la protection sociale complémentaire des agents, le débat est ouvert.

1.08- CONSEIL MUNICIPAL – MANDAT SPECIAL – VISITE DE LA CLASSE D'ENVIRONNEMENT A LOU RIOUCLAR

Après débat a été adoptée la délibération sur le mandat spécial de l'Adjoint à l'Éducation dans le cadre d'un déplacement à LOU RIOUCLAR entre le 10 et le 20 mai 2022. Prise en charge par la Commune des frais inhérents à cette mission sur la base des frais réels et sur présentation de justificatifs.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.09- POLITIQUE PETITE ENFANCE – BAUX EMPHYTEOTIQUES ADMINISTRATIFS CONCLUS ENTRE LA SCIC KALEIDE ET LA VILLE DE RONCQ – PROCEDURE DE RESILIATION

Après débat a été adoptée la délibération portant sur la résiliation des baux emphytéotiques conclus avec la SCIC Kaléide. Autorisation a été donnée à M. le Maire à mener les négociations et à signer tous les documents nécessaires.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.10- ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA RESTAURATION ET A LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU D'ÉTAT CIVIL – CONVENTION A CONCLURE ENTRE LE CENTRE DE GESTION DU NORD (CDG 59) ET LA VILLE DE RONCQ

Après débat a été adoptée la délibération sur l'adhésion de la Ville au groupement de commandes avec le CDG 59. Autorisation est donnée à Monsieur le Maire de signer la convention et les éventuels avenants.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.11- VENTE AUX ENCHERES DE MATERIELS ET MOBILIERIS MUNICIPAUX SUR UN SITE DE VENTE EN LIGNE – ANNEE 2021 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Présentation des biens cédés durant l'année 2021 selon le détail ci-dessous :

N° d'immobilisation	Désignation de l'immobilisation	Valeur d'acquisition	Valeur nette comptable au 31/12/2019	Prix de cession	Moins value	Plus value
0175/03	Lot de 9 lits pour dortoir maternelle	870.27 €	Bien amorti	56,00 €	- €	56,00 €
101/01	2 buts de handball de salle	779.42 €	Bien amorti	281,00 €	- €	281,00 €
1575/01	Lot de 5 balconnières	768,95 €	Bien amorti	25,00 €	- €	25,00 €
01134/03	Ensemble de mobiliers scolaires pour maternelles	2 944.19 €	Bien amorti	50,00 €	- €	50,00 €
971/01	Jeux extérieurs pour enfants	62 520.30 €	Bien amorti	230,00 €	- €	230,00 €
150/01	Jeux extérieurs pour enfants	8 593.21 €	Bien amorti	345,00 €	- €	345,00 €
519/01	2 lots de 10 petits plats en inox avec couvercles	1 022.80 €	Bien amorti	126,00 €	- €	126,00 €
544/01	Plats en inox avec couvercles et sans couvercles	6 817.20 €	Bien amorti	500,00 €	- €	500,00 €
906/01-717/01	9 thermoports isothermes et lots d'ustensiles cuisine	8 596.97 €	Bien amorti	168,00 €	- €	168,00 €
1518/01-520/01-01186/03	Chariot chauffant – chariot pour vaisselle – lot de 5 bureaux informatiques	8 139.26 €	Bien amorti	164,00 €	- €	164,00 €
0162/03-188/01-0151/03-01176/03	Lits métalliques et lot de bureaux informatiques	4 249.41 €	Bien amorti	100,00 €	- €	100,00 €
TOTAL		105 301.98 €	-	2 045,00 €	- €	2 045,00 €

1.12- ADMISSIONS EN NON-VALEUR – CREANCES ETEINTES – EXERCICES 2019, 2020 ET 2021

Après débat a été adoptée la délibération sur l'admission en non-valeur exercices 2019, 2020 et 2021 selon le détail ci-dessous :

EXERCICE 2019	500,00 €
EXERCICE 2020	921,60 €
EXERCICE 2021	933,12 €
TOTAL	2 354,72 €

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.13- ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UN TERRAIN EN NATURE D'ESPACE VERT – PARCELLE AA 698 – RUE PIERRE BROSOLETTTE

Après débat a été adoptée la délibération sur l'acquisition à l'€ symbolique de la parcelle AA 698.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation du dossier.

-DELIBERATION ADOPTEE-

=> Arrêtés/Décisions du Maire pris par délégation du Conseil Municipal depuis sa dernière séance du 31 janvier 2022 : 29

Levée de séance à 19h30
RD/FV/MV/AC – le 29 mars 2022